

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2016

Le neuf mai deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, Philippe JAMBON et Pierre-Yves PELLE-BOUDON.

Absents excusés : Stéphanie LIEY, Danièle MATHIEU et Didier CHANDAVOINE

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

## **Informations de Monsieur le Maire**

Depuis la réunion du 4 avril 2016 :

- Rien à signaler

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

## **S.D.C.I. (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône)**

Le projet de délibération est en cours et ce sujet sera de nouveau évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

## **Point sur les travaux**

Salle associative : trois devis ont été reçus pour la réfection extérieure du bâtiment. L'entreprise Prêtesac – St Point a été retenue pour ce chantier pour un montant de 5 042.40 €.

Travaux APAVE : suite au passage annuel de la société APAVE, en charge de la vérification électrique de nos bâtiments et aux bilans remis, trois entreprises ont été sollicitées le 12 février pour un devis relatif à la réalisation des travaux prescrits par l'APAVE. Un seul devis a été reçu en mairie. Un courriel sera adressé aux deux entreprises pour lesquelles nous sommes en attente de réponse. Faute de réponse rapide de ces entreprises, l'entreprise qui a répondu sera mandatée.

Assainissement : Une étude est en cours pour évaluer le coût du raccordement des gîtes au réseau d'assainissement de la micro-station.

## **Voirie**

L'agenda 2016 est respecté. La plupart des travaux prévus ont été effectués. Il reste la réfection du parking du bourg (vers la salle des fêtes) ainsi que les travaux de reprise ponctuelle. Comme chaque année, une journée sera organisée pour ces travaux dans différents hameaux de la Commune.

Aux Molliers, une vérification d'un busage de fossé sera conduite prochainement.

## Salle associative - tarif

### **Cette délibération vient en complément de la délibération n° 28/2015 du 20 juillet 2015**

Monsieur le Maire explique qu'un tarif de location a été instauré en juillet 2015 pour la location de la nouvelle salle associative. Il convient d'ajouter un tarif forfaitaire pour le ménage. Monsieur le Maire propose un montant de 40.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un forfait ménage facultatif pour la salle associative pour un montant de 40.00 €

## Salle des fêtes – demande de remboursement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une personne ayant réservé la salle des fêtes courant avril 2016 et qui demande le remboursement du forfait ménage réglé lors de leur réservation.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder le remboursement du forfait ménage soit 70.00 €

## Ecole – réseau richesses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Réseau RICHESSES (réseau permettant de rompre l'isolement des écoles en milieu rural), dans lequel il nous est demandé une participation annuelle de 6 euros pour chaque enfant scolarisé pour l'année scolaire 2015-2016, pour soutenir le fonctionnement de ce réseau et permettre le transport des enfants lors des rencontres.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 6 euros pour chaque enfant scolarisé à l'école de Cenves pour l'année scolaire 2015-2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention au réseau

## Décisions modificatives – virements de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à l'article 165 « dépôts et cautionnements ».

Afin de procéder à cette inscription de crédits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédit de 300 € du compte 020 « dépenses imprévues » à l'article 165 « dépôts et cautionnements »

<b>Compte 020</b>	<b>- 300 €</b>
<b>article 165 « dépôts et cautionnements »</b>	<b>+ 300 €</b>

## Fermeture mairie été 2016

Les permanences seront ouvertes durant la période estivale sauf :

- Samedi 16 juillet
- Jeudi 25 août
- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre

En cas d'urgence, vous pourrez contacter Monsieur le Maire et/ou les adjoints :

Pierre TAVERNIER :	04-26-74-97-46
Danièle MATHIEU :	03-25-35-78-96
Pierre-Yves PELLE- BOUDON :	04-82-53-42-35
Philippe JAMBON :	04-74-04-65-84

## Questions diverses

### Achat débroussailleuse (broyeur)

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'acheter une débroussailleuse dont la dépense est inscrite au budget primitif 2016 à l'article 2188.

Il propose donc de retenir le devis de l'entreprise GRISARD Frères pour un montant de 23 160 € TTC (l'ancien matériel étant repris pour 1 800 € TTC -soit une dépense totale de 21 360 TTC €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de l'acquisition d'une débroussailleuse pour le montant de 23 160 € TTC – (l'ancien étant repris pour 1 800 € TTC -soit une dépense totale de 21 360 €).
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision.

### Site internet

Nous avons eu connaissance de la mise en liquidation judiciaire du prestataire en charge de la gestion de notre site internet, la Sté APPLI-BOX. Cet état ne remet pas en cause le service apporté mais nous envisageons toutefois des rencontres avec d'autres prestataires pour un éventuel changement.

### Invitations

Monsieur le Maire donne lecture de diverses invitations.

### Restaurant Dargaud

Le Conseil Municipal étudie la reprise d'investissements qui ont été effectués par les exploitants et qui sont indispensables au fonctionnement du restaurant. L'ensemble du Conseil est favorable sur le principe de cette reprise au regard de l'utilité et des valeurs à neuf des équipements concernés mais souhaite un complément d'information sur la durée de vie de l'un d'entre eux. Monsieur le Maire se chargera de demander l'information nécessaire.

### Transports scolaires

Le Maire de Serrières nous a transmis une lettre du Sytral, gestionnaire des transports scolaires pour le compte du Département du Rhône. Cette lettre remet en cause les lignes LF 30\* et LF 373. Le Conseil pense qu'il s'agit d'une erreur au regard des arguments avancés pour justifier cette remise en cause qui sont contradictoires. Monsieur le Maire va contester cette décision auprès de la Présidente du Sytral et du Président du Département.

## Lycée

Monsieur le Maire interpelle le Conseil sur la question de la sectorisation de Cenves pour le lycée. En l'absence de tout transport scolaire pour rejoindre notre lycée de secteur actuel à Belleville, nous constatons qu'il est plus facile pour les jeunes Cenvards de se rendre à Mâcon ce qui nécessite une dérogation pour aller à Mâcon.

Depuis l'an dernier, il est devenu beaucoup plus difficile d'obtenir cette dérogation et une jeune fille s'est vue refusée cette dérogation à la rentrée 2015 - 16. Suite à un entretien avec les services de l'Inspection Académique de Saône et Loire, il apparaît que cette difficulté pourrait durer sauf à demander une modification de la sectorisation de Cenves pour le Lycée, ce qui supposerait l'accord des deux Académies, Rectorats et Régions concernées. L'Inspection d'Académie nous a précisé que cette sectorisation pour le lycée serait sans effet sur la sectorisation pour le collège et que les lycées agricoles, qui relèvent du Ministère de l'Agriculture, ne sont pas concernés par la sectorisation.

Le Conseil Municipal est favorable à ce que la commune entreprenne des démarches pour solliciter un changement de sectorisation de Cenves pour le Lycée.

Fin de la réunion à 21h15